

Zeitschrift:	Armee-Logistik : unabhängige Fachzeitschrift für Logistiker = Organo indipendente per logistica = Organ independenta per logistichers = Organ indépendent pour les logisticiens
Herausgeber:	Schweizerischer Fourierverband
Band:	85 (2012)
Heft:	7-8
Rubrik:	Herausgegriffen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Herausgegriffen

ARMEE-LOGISTIK

85. Jahrgang. Erscheint 11-mal jährlich
(monatlich, Doppelnummer 7/8). ISSN 1423-7008.
Begläubigte Auflage 5674 (WEMF 2010).

Offizielles Organ: Schweizerischer Fourierverband (SFV) /
Schweizerische Offiziersgesellschaft der Logistik (SOLOG) /
Verband Schweizerischer Militärküchenchefs (VSMK) / Armee
Logistik Verband Aargau (alvaargau)

Jährlicher Abonnementspreis: Für Sektionsmitglieder im
Mitgliederbeitrag beigefügt. Für nicht dem Verband angeschlos-
sene Angehörige der Armee und übrige Abonnenten Fr. 32.–,
Einzelnummer Fr. 3.80. Postkonto 80-18 9082

Verlag/Herausgeber: Schweizerischer Fourierverband,
Zeitungskommission, Präsident Four Stefan Walder, Aufdor-
fstrasse 193, 8708 Männedorf, Telefon Privat 079 346 76 70,
Telefon Geschäft 044 258 40 10, Fax 044 258 40 30,
E-Mail swalder@bluewin.ch

Redaktion: ARMEE-LOGISTIK, Four Christian Schelker, Kaserne,
5001 Aarau, E-Mail: redaktion@armee-logistik.ch

Chefredaktor:

Oberst Roland Haudenschild (d)

Sektionsnachrichtenredaktor: Four Christian Schelker (cs)

Mitarbeiter: Hartmut Schauer (Deutschland/Amerika),

Oberst Heinrich Wirs (Bundeshaus).

Redaction Suisse Romande (Correspondance):

Michel WILD (mw), Huberstrasse 34, 3008 Berne,
téléphone privé 031 371 59 84, mobile 079 328 25 36.

Redaktionsschluss: am 01. des Monats

Adress- und Gradänderungen:

SFV und freie Abonnenten: Zentrale Mutationsstelle SFV,
Postfach, 5036 Oberentfelden, Telefon 062 723 80 53,
E-Mail: mut@fourier.ch

SOLOG-Mitglieder: Bei den jeweiligen Sektionsvorständen
oder beim Zentralkassier (siehe Impressum SOLOG)

VSMK-Mitglieder: Zentrale Mutationsstelle VSMK, Verband
Schweizerischer Militärküchenchefs, Gossauerstrasse 61/1,
9100 Herisau, E-Mail: vonaesch@gmx.ch

ALVA-Mitglieder: Stabsadj Sandro Rossi, Im Täli 5,
5452 Oberrohrdorf, E-Mail: sandro.rossi@alvaargau.ch

Inserate: Anzeigenverwaltung Armee-Logistik,
Four Christian Schelker, Kaserne, 5001 Aarau,
Telefon Geschäft 044 258 40 10
(Hr. Walder), Fax 044 258 40 30, E-Mail: swalder@bluewin.ch,
Inseratenschluss: am 01. des Vormonats

Druck: Druckerei Triner AG, Schmiedgasse 7, 6431 Schwyz,
Telefon 041 819 08 10, Fax 041 819 08 53

Satz: Druckerei Triner AG

Vertrieb/Beilagen: Schär Druckverarbeitung AG,
Bernstrasse 281, 4852 Rothrist, Telefon 062 785 10 30,
Fax 062 785 10 33

Der Nachdruck sämtlicher Artikel und Illustrationen – auch teil-
weise – ist nur mit Quellenangabe gestattet. Für den Verlust nicht
einverlangter Beiträge kann die Redaktion keine Verantwortung
übernehmen.

Die irgendwie geartete Verwertung von in diesem Titel abgedruck-
ten Anzeigen oder Teilen davon, insbesondere durch Einspeisung
in einen Online-Dienst, durch dazu nicht autorisierte Dritte ist
untersagt. Jeder Verstoss wird gerichtlich verfolgt.

Member of the European Military Press Association (EMPA)

L'économie est un devoir du soldat

«Pour qu'une armée puisse se battre, elle a
besoin non seulement de bons soldats, mais
encore d'un matériel abondant et en excellent
état.

Au moment de leur emploi au combat, les ar-
mes, l'équipement personnel et le matériel de
corps doivent pouvoir rendre leur maximum.
Le soldat et le gradé disposent, au moment
décisif, d'un matériel dont la valeur dépend
des soins qu'ils lui ont donnés. La qualité de
ce matériel est donc entre leurs mains. Ils ne
doivent pas compter sur le matériel de rempla-
cement. Seuls les objets qu'on a sous la main
sont sûrs. Chacun a donc le devoir de traiter le
matériel avec soin et de limiter toute consom-
mation au strict nécessaire.

Il est certain que notre pays rencontrera
bientôt des difficultés dans le domaine de
l'importation des matières premières et de
la production indigène. Dès le début, tous
les services de l'armée doivent veiller à ce
que rien ne se perde ou ne soit dilapidé et à
ce que l'économie soit partout la règle. Au-
cune course de véhicule à moteur ne devra être
exécutée si elle ne répond pas à une nécessité
absolue ou si d'autres moyens de locomotion
(chemin de fer, cheval, bicyclette) peuvent
être employés plus rationnellement. Les Vé-
hicules à moteur qui consomment beaucoup
de carburants ne seront employés qu'en cas
de besoin impérieux. Les courses à vive allure
(ou à vitesse trop réduite) entraînent la con-
sommation d'une quantité excessive de ben-
zine et doivent donc être évitées.

Notre industrie automobile et notre élevage
chevalin ne sont pas en mesure de couvrir les
besoins de l'armée suisse. Force est de nous
tirer d'affaire avec ce dont nous disposons.
L'intérêt de la défense nationale commande
donc de ménager chevaux et véhicules.

D'une manière toute générale, il importe
d'ailleurs que rien ne se perde ni se dilapide
dans l'armée. Le vieux métal et les déchets de
tous genres doivent être utilisés au mieux.

Les sacrifices que le pays doit supporter sont
considérables. Nous devons veiller à ne pas
les accroître encore par la négligence ou par
un manque de compréhension. Partout où la
troupe doit se servir des biens de l'Etat ou
de ceux des particuliers (ouvrages fortifiés,
places d'exercices, cantonnements, etc.), elle
s'abstiendra de tout emploi abusif de matériel

et aura soin de ne causer aucun dommage sans
nécessité absolue. Tant que nous ne sommes
pas en guerre, nous devons renoncer à des
mesures qui seraient peut-être désirables mais
dont l'intérêt ne répondrait pas aux dommages
qui en résulteraient. L'approvisionnement du
pays exige qu'on respecte le plus possible les
cultures de toutes sortes. Les troupes ne de-
vront pas non plus abuser de l'hospitalité de
la population de localités où elles sont can-
tonnées, cas la population civile supporte des
sacrifices déjà suffisamment lourds.

L'armée sert le pays et doit en défendre les in-
térêts. Elle doit agir en conséquence. Ménager
le matériel et la propriété privée est d'ailleurs
un devoir moral. La troupe qui a le sens de
l'économie prouve sa discipline et son esprit
militaire.

J'attends de tout soldat qu'il comprenne ces
choses et les mette en pratique. De tout gradé,
j'exige qu'il donne le bon exemple également
dans ce domaine et fasse appliquer dans sa
sphère de commandement une stricte écono-
mie.»

Le Commandant en chef de l'Armée :
Q.G., 8.9.39

Général GUISAN

Voir aussi l'ordre du Général du 19.2.41 con-
cernant l'économie et le soin du matériel.

Source:

Guide administratif à l'usage des Fourriers
des Quartiers-maîtres et des Commandants
d'unités. Edité par l'Association Romande
des Fourriers Suisses avec l'autorisation du
Commissaire des guerres en chef. Rédaction
et Administration:

Capitaine Ed. Béguelin,
Thoune; décembre 1943, p. 2

(rh)

